Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121644-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

4-4 Ouverture des commerces le dimanche en 2026

M. David LE TALLEC, rapporteur, expose :

« La réglementation permet, dans le respect de certaines conditions, aux commerces de détail d'ouvrir un certain nombre de dimanches chaque année civile. La décision relève du Conseil municipal si le nombre de dimanches est inférieur ou égal à 5. Dès lors que ce nombre est supérieur, la décision est prise après avis de l'assemblée délibérante de l'Etablissement public de coopération intercommunale.

Pour l'année 2026, la Commission de la vie locale réunie le lundi 1er décembre 2025, vous propose de retenir les 5 dates suivantes :

- *Les 11 janvier et 28 juin (il s'agit, à ce jour, des premiers dimanches de la période des soldes. Si ces dates venaient à être modifiées par les pouvoirs publics, ces deux dimanches d'ouverture seraient déplacés aux premiers dimanches de la période de solde concernée)*
- *Les 13, 20 et 27 décembre.*

Plonéour-Lanvern et Pont-l'Abbé proposent des dates identiques.

Je vous propose de suivre cet avis et de valider le calendrier d'autorisations d'ouverture exceptionnelle des commerces sur le territoire communal pour l'année 2026 tel que présenté.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, moins 1 opposition (Roland JAOUEN) :

Vu l'avis de la Commission de la vie locale en date du 1er décembre 2025
Adopte les conclusions du rapporteur
Fixe à cinq le nombre de dimanches susceptibles d'être travaillés en 2026 dans les commerces employant du personnel
Valide le calendrier suivant :

- Les 11 janvier et 28 juin
- Les 13, 20 et 27 décembre

Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 5 janvier 2026
Madame le Maire,

Josiane KERLOCH

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE